



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-225

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

occupation du domaine public

parking rue Albert Camus / du 7 au 9 juillet 2026

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Considérant qu'à l'occasion du « Festival des petits bonheurs », il importe de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents en réglementant le stationnement des véhicules automobiles aux abords de la salle Jean Macé

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit le parking de la rue Albert Camus, à l'arrière de la salle Jean Macé, du 7 juillet 8H au 9 juillet 2026 18H.

Article 2 : La sécurité sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **15 JUIN 2026**

Publié le **15 JUIN 2026**

Le Maire,

David THELLIER